



Mariage avec une française

Par **ghislain333**, le **30/05/2013** à **00:11**

Bonjour je me nomme aime et je suis de nationalité IVOIRIENNE age de 23 ans et mon amie est FRANÇAISE elle a 47 ans ont s'aime vraiment et ont désirait ce paxé(marier)rnj'étais en Tunisie quand ont c'est connu,nous somme tombé amoureux et après 1 ans Echange par téléphone et réseau sociaux, j'ai demander un simple visa(affaire) et je suis arriver en France,et vivant ensemble pendant 5 mois pour confirmer l'amour que nous avons chacun,nous avons décidé de nous déclarer. Mes question sont les suivantes ;rn- Est ce que notre union sera accepter avec cet écart d'age?rn- En ce qui me concerne je me fou pas mal de la nationalité Française, je veux juste épousé celle que j'aime. Si le mariage gay est autoriser je me dit que moi qui respect la loi de Dieu le mien sera accepter.rn- Vous remerciant cordialement de votre aimable réponse.

Par **citoyenalpha**, le **02/06/2013** à **15:42**

[citation] Si le mariage gay est autoriser je me dit que moi qui respect la loi de Dieu le mien sera accepter. [/citation]rn- L'état français ne reconnaît aucune religion. Seules les lois de la république sont opposables au citoyen. Votre argument n'est absolument pas approprié et ne saurait être entendu par l'administration française.rn- Concernant votre demande de renseignementrn- le mariage avec un ressortissant français que les conjoints soient de sexe différent ou de même sexe entraîne de droit l'attribution d'un titre de séjour d'un an au conjoint étranger.rn- Attention toute rupture de la communauté de vie pendant un délai de 3 ans entraîne quasi automatiquement le retrait du titre de séjour.rn- Restant à votre disposition.